



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07, intitulé « *RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.*

Ce règlement a pour objet, comme son nom l'indique, de fixer le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020. Le règlement prévoit les différents taux de la taxe foncière générale établis et imposés en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, les compensations pour les services d'aqueduc et d'égout, de collecte des matières résiduelles et recyclables, et de vidange des boues des fosses septiques et/ou puisards, lesquelles sont établies et imposées en fonction des diverses catégories d'usagers ainsi que le tarif de la licence pour les chiens.

Le règlement numéro 2019-07 entre en vigueur à la date de publication du présent avis, soit par affichage à chacun des endroits désignés.

Le règlement numéro 2019-07 est actuellement déposé dans les archives de la Municipalité, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 14^e jour du mois de janvier 2020.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,